

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le SIX SEPTEMBRE à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
OUICE Christelle, FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André,
BOUGAULT Patricia, Adjoint au Maire.
BERHAULT Marylène, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline, DESRIAC Jean-Paul,
GUERIN Hubert, GUILLEMOT Marie-Paule, GUILLOU Marie, LE MOAL Marina,
MAILLARD David, NOGUES Jean-Yves.

Pouvoir : Nicole RENAUD a donné pouvoir à Marylène BERHAULT
Gérard MURGALE a donné pouvoir à Pierrette LEBRETON

Absent excusé : Dominique BRIAND

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

Délibération 2016/9/01 – MARCHES PUBLICS POLE ENFANCE – lot 14 « Chauffage – ventilation – plomberie » --Nouvelle analyse des offres - Décision : retrait du marché à l'Entreprise attributaire.

Monsieur Jean-Paul DESRIAC, Conseiller Municipal, a quitté la salle pendant la délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016/6/02 attribuant les marchés publics pour la construction du POLE ENFANCE de Caulnes, en suivant le classement des entreprises établi par le Cabinet de maîtrise d'œuvre dans le rapport d'analyse des offres présenté devant la commission des achats. Le lot 14 « Chauffage – ventilation – plomberie » a été attribué à l'Entreprise DESRIAC de Caulnes pour un montant HT de 70 156.78 Euros (option 1 et 2 comprises).

Cette attribution a été contestée par une entreprise concurrente EREO de Lamballe. Un recours gracieux reçu le 23 août 2016 a été transmis à la Mairie par l'intermédiaire de leur Avocat qui demande l'annulation du marché ainsi qu'une indemnité pour éviction irrégulière au motif que l'offre de la Société EREO est entachée d'erreur manifeste d'appréciation.

La Société EREO a transmis l'ensemble de son offre et ses observations à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a pris contact avec Monsieur le Maire afin d'obtenir les pièces des offres DESRIAC et EREO. Suite à cet envoi, le cabinet de Maîtrise d'Oeuvre a réalisé une nouvelle analyse sur les conseils de la DGCCRF.

Cette nouvelle analyse montre que la proposition de l'Entreprise EREO est la mieux disante au niveau du prix pour un montant de 69 895.64 euros et au niveau de la valeur technique.

Après étude de l'analyse des offres, Monsieur le Préfet par un courrier LRAR en date du 30 août reçu le 3 septembre 2016 demande à Monsieur le Maire de procéder au retrait du marché attribué à l'Entreprise DESRIAC pour le lot 14 « Chauffage – ventilation – plomberie ».

Monsieur le Maire, après avoir informé le Conseil Municipal et répondu aux questions des conseillers municipaux,

- Propose conformément à la demande de Monsieur le Préfet et de l'Entreprise EREO de retirer le marché à l'Entreprise DESRIAC au motif : **erreur de calcul et d'appréciation dans l'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre - Résiliation sans faute du titulaire du marché.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- VOTE à l'unanimité (15 présents) le retrait du marché lot 14 « chauffage – ventilation – plomberie » à l'Entreprise DESRIAC

Monsieur le Maire propose d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour décider de la suite à donner.

Délibération 2016/9/02 – VENTE DE LA DERNIERE PARTIE D'UN CHEMIN COMMUNAL – Recouvrance – ZN 202 – 353 m2 -

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016/02/09 autorisant la vente d'une partie de ce chemin à Monsieur Maxime PERRON domicilié à Recouvrance à Caulnes afin d'agrandir sa propriété (bâti et non bâti). Le chemin creux non utilisé depuis de nombreuses années cadastré ZN 68 était d'une surface de 680 m2. Le Conseil Municipal a constaté la désaffectation de ce chemin dans la délibération 2016/02/09.

La commune a vendu à Monsieur PERRON 327 m2. Monsieur Jean-Paul RENAULT, riverain également par ses terres agricoles, de cet ancien chemin est acquéreur pour la surface restante soit 353 m2.

Monsieur Christian DUVAL, qui possède une parcelle agricole jouxtant ce chemin a donné son accord écrit pour la vente de cette partie de chemin à Monsieur Jean-Paul RENAULT, sous réserve qu'il soit inscrit dans l'acte notarié un droit de passage sur la parcelle 202 (partie de chemin achetée par Monsieur Jean-Paul RENAULT) au profit de la parcelle ZN 45 appartenant à Monsieur Christian DUVAL.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'estimation de France Domaine

- Autorise la vente de la parcelle **ZN 202 d'une surface de 353 m2 au prix de 0.30 euros le m2.** (L'estimation des Domaines 0.45 euros/m2 correspond à la terre agricole à cultiver située en zone A - 0.30 euros/m2 : chemin creux compris entre 2 parcelle agricoles).
- Désigne l'Etude LAUBE/L'HOMME, Notaires à Caulnes, pour établir les actes correspondant,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 2016/9/03 – TRAVAUX RESEAUX – Eclairage public Place de la Mairie – rénovation de 4 foyers et remplacement des mâts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- **Le projet de maintenance de l'éclairage public RENOVATION DES FOYERS L229-230-231-232 Place de la Mairie** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 350.00 euros HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 % , conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Délibération 2016/09/04 – RENOVATION DE LA SALLE DES FETES ET DU WC PUBLIC RUE VALAISE – CREATION D'UN ENCLOS POUR BACS ORDURES MENAGERES – lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre avec l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage du CAUE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle des fêtes prévu en 2018. Il convient également :

- de rénover les WC publics rue Valaise
- de créer un enclos pour les bacs ordures ménagères près de la salle des fêtes.

Pour ce faire, le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- accepte l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du CAUE (Service du Conseil Départemental : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour le choix de la maîtrise d'oeuvre :
 - . confection de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence
 - . Confection du cahier des charges qui sera remis aux cabinets de maîtrise d'œuvre retenus par la commission des achats.
 - . Assistance de la commission des achats dans le choix du cabinet de maîtrise d'oeuvre
- décide de publier l'AAPC dans les journaux Ouest France 22 et 35 ainsi que le Télégramme.
- Dit que le choix du maître d'œuvre sera validé par le Conseil Municipal.

Délibération 2016/09/05 – BATIMENTS COMMUNAUX – Résidence des Moissons – Rénovation totale d'un logement – Mise en place de Hotte aspirante dans les 4 logements communaux –

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les 4 logements de la Résidence des Moissons ont été réalisés en 1998. Il n'y a pas eu de travaux de rénovation depuis cette date. Monsieur le Maire propose de profiter du départ d'un locataire pour faire des travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré,

- Accepte la rénovation du studio du rez de chaussée :
 - . travaux de peinture
 - . travaux de plomberie et meuble dans la salle d'eau
- Accepte la pose d'une hotte aspirante dans chacun des 4 logements communaux
- Donne mandat à Monsieur FRERE, Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux, pour gérer ces travaux avant l'arrivée du nouveau locataire.

Délibération 2016/09/06 – TRAVAUX RESEAUX – LIGNE BT : déplacement de la ligne entre les Champs Savoirs et Recouvrance -

Vu les travaux de déplacement par ERDF (Electricité Réseau Distribution de France), sur une parcelle communale cadastrée ZE 171, d'une ligne HT située entre les Champs Savoirs et Recouvrance

Vu la convention de servitude présentée par ERDF

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude grévante la parcelle communale ZE 171 située entre les Champs Savoirs et Recouvrance.

Un exemplaire de la convention est joint à la présente délibération.

INFORMATIONS

. aménagement de la rue de Broons (2018) et de la rue Yvignac la tour (2019) : préparation du dossier avec le CAUE. Rencontre avec Monsieur PIDOUX le 16 août et visite de la commune de Saint Juvat. Visite de la commission urbanisme à Etables sur Mer et à Lantic au cours du mois d'Octobre pour voir des aménagements. Choix d'un maître d'œuvre pour les 2 rues.

. Rentrée scolaire : présentation de la rentrée 2016.

- . effectifs au jour de la rentrée (tableau)
- . ouverture d'une 5^{ème} classe (total : 13 classes)
- . ouverture du restaurant des petits dans la salle coccinelle

. Restauration collective : compte rendu de la visite de la cuisine centrale de l'EHPAD.

. Rénovation école élémentaire (2019) et restaurant scolaire (2020). Présentation du projet et programmation. Le Conseil Municipal donne son accord pour la recherche d'un programmiste.

. GRDF – remplacement des compteurs par des nouveaux compteurs communicants GAZPAR.

. compte rendu de la réunion de lancement des travaux de la rue valaise. Réunion du 5 septembre 2016.

- . début des travaux semaine du 12 septembre (entre station d'épuration et rue Valaise).
- . 3 octobre – 23 décembre : travaux rue Valaise avec interdiction de circuler dans la rue Valaise. La circulation entre Caulnes et Guitté se fera par la Croix Guessant. Déviation qui sera mise en place par le Département. Sauf pour le transport scolaire qui sera maintenu en passant par le lotissement des Mottes.

. Pôle Enfance – compte rendu de la réunion du mardi 23 août pour le lancement des travaux.

Les travaux de gros œuvre commenceront le lundi 12 septembre.

. Entretien des espaces communaux arborés.

. PLU Plumaudan – Information des Personnes Publiques Associées.

1 - modification du PLU –

Ouverture partielle à l'urbanisation d'une zone 2AU pour un lotissement communal 2.73 hectares – 41 logements.

2 - mise en compatibilité du PLU –

Projet de création d'une zone destinée à accueillir un bâtiment communal affecté aux services techniques ainsi qu'à l'entretien et à l'exploitation de la nouvelle station d'épuration. Le projet se situe au lieu dit « Mirette » au nord est du bourg de Plumaudan, en amont de la station d'épuration actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.